

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 novembre 2020

Point n° 8.2 à l'ordre du jour

Délibération n° 2020-96

Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la « Prestation de centre d'appels : gestion des appels des lignes d'aide à distance en santé de Santé publique France. ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer de la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la prestation de centre d'appels : gestion des appels des lignes d'aide à distance en santé de Santé publique France.

Article 2 - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 24 décembre 2020

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration